



PRÉFET DE LA DRÔME

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne - Rhône-Alpes

Unité inter-départementale
Drôme Ardèche

Subdivision 5 - Risques Agroalimentaire
Affaire suivie par : Thierry JULIEN
Tél. : 04 75 82 46 46
Télécopie : 04 75 82 46 49
Courriel : thierry-g.julien@developpement-durable.gouv.fr

Ref. : 20170713-RAP-DAEN0521

PREFECTURE DE LA DRÔME
Direction départementale de la protection
des populations (DDPP)
Bureau de l'environnement
33 avenue de Romans – BP 96
26904 VALENCE CEDEX 9

Valence, le 13 JUIL. 2017

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Société AGRANA FRUITS FRANCE à Valence

VISITE D'INSPECTION COURANTE

réalisée le 12 juillet 2017

Rapport de l'inspection des installations classées

Adresse de l'établissement : 435, avenue Victor Hugo 26000 Valence

Activité principale : Préparation de fruits pour l'industrie agroalimentaire

Code S3IC de l'établissement : 61.2760

Priorité DREAL : P2

Original : DDPP26

Copies : établissement, inspecteur signataire, chrono sub 5

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes
Unité inter-départementale Drôme Ardèche - Plateau de Lautagne - 3 avenue des Langorges - 26 000 VALENCE
Standard : 04 75 82 46 46 - ud-da.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Inspecteur : Thierry JULIEN – UDDA

Date d'annonce du contrôle : 19 juin 2017

Type de contrôle	<input type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée
	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
	<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		

Circonstances du contrôle	<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Incident/Accident du
	<input type="checkbox"/> Plainte du	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : suite APMD

Thème du contrôle :

Le contrôle a porté sur la mise en conformité du site suite à un arrêté préfectoral de mise en demeure.

Installations contrôlées :

- Chambres de stockage n°20 et 56
- Parkings

Références réglementaires :

- Arrêté préfectoral n°2014276-0011 du 03/10/2014
- Arrêté préfectoral portant mise en demeure n°2014280-0028 du 07/10/2014

Personnes rencontrées et fonctions :

- M.Raphaël JOLLIVET (Directeur du site)

Synthèse de la visite – constatations :

L'activité du site est en régression cette année suite à une baisse d'activité sensible chez un client important (DANONE).

Mlle Sabrina ESTEVENY (ex Responsable Sécurité Environnement) a quitté ses fonctions en fin d'année 2016. Dans l'attente d'un recrutement, la responsable Sécurité Environnement du site de Mitry Mory intervient sur le site de Valence 3 jours/mois.

- Les dispositifs de désenfumage sur les chambres de stockage n°20 et 56 sont en place.
- Afin de traiter l'intégralité des eaux de parking du site, un troisième séparateur d'hydrocarbures (séparateur nord) a été installé sur le parking VL.
- Le séparateur d'hydrocarbures sud a été rénové.
- Les 3 séparateurs sont munis d'obturateurs automatiques afin de confiner les eaux d'extinction sur site en cas d'incendie.

Suites :

Au vu des équipements installés, l'inspection considère que la mise en demeure visée par l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2014280-0028 du 07/10/2014 peut être levée.

Le présent rapport a été transmis par courrier à monsieur le préfet de la Drôme, et une copie a été transmise à l'exploitant.

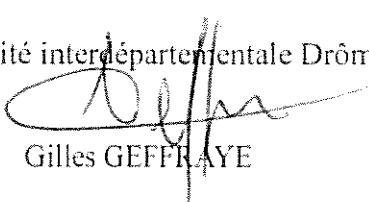
L'inspecteur de l'environnement



Thierry JULIEN

Vérifié, adopté et transmis,
à monsieur le préfet de La Drôme
Valence , le 13 juillet 2017
Pour la directrice,

Le chef de l'unité interdépartementale Drôme Ardèche



Gilles GEFFRAYE

